Le dispositif

Qu'est-ce que le pass Culture?

Le pass Culture est né de la volonté, affirmée lors de la campagne présidentielle 2017, de mettre à disposition des jeunes de 18 ans un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires. La mission de service public pass Culture s'est dotée en juillet 2019 d'une nouvelle organisation, en confiant à une société par actions simplifiées (SAS) – dont les actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais de son activité Banque des Territoires – le soin d'assurer la gestion et le développement du dispositif pass Culture.

Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture est une application **pour les jeunes de 18 ans** sur laquelle **ils disposent de 300€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver propositions culturelles de proximité et offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs,il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.

Pour les acteurs culturels

Une plateforme professionnelle est mise à disposition de tous les acteurs culturels en France métropolitaine ou en Outre-Mer, qu'ils soient une structure publique, privée ou associative. Elle leur permet de promouvoir de manière autonome et gratuite leur programmation culturelle et de proposer des offres artistiques et culturelles, gratuites ou payantes, à destination des jeunes.

Une politique publique en cours d'expérimentation

FÉVRIER 2019

L'application pass Culture a été testée auprès de 12 000 jeunes de 18 ans dans 5 départements :

- Bas-Rhin
- Finistère
- Guyane

- Hérault
- Seine-Saint-Denis

JUIN 2019

L'expérimentation a été étendue à **l'ensemble des jeunes de 18 ans** des 5 départements tests, ainsi qu'à 9 nouveaux départements :

- Côtes- d'Armor
- Ille-et-Vilaine
- Morbihan
- Ardennes
- Doubs
- Nièvre
- Saône-et-Loire
- Val-de-Marne
- Vaucluse

MAI 2021

Le pass Culture est généralisé à toute la France. Tous les jeunes de 18 ans résidant en France métropolitaine ou d'Outre-mer peuvent bénéficier du dispositif d'aide.

Vous êtes en contact avec des jeunes de 18 ans ?

Le pass Culture est pensé pour valoriser et amplifier le travail des médiateurs et accompagnateurs au regard de l'accès à la culture. Vous êtes un professeur, un membre d'une association, un accompagnateur, une mission locale, un service jeunesse ? Aidez-nous en communiquant auprès de vos publics afin que 100% des jeunes éligibles aient connaissance du pass Culture, qu'ils téléchargent l'application et l'utilisent.